Ville de Lausanne
Municipalité

Logement, environnement et architecture

Sécurité et économie

L'eau dans les parcs de la Ville : bon pour l'environnement et la santé

Réponse au postulat de M. Mathieu Maillard et consorts « Pour un parc Montbenon accueillant, toute l'année, à toute heure et pour tous les âges »

Réponse au postulat de M. Romain Felli et consorts « Pour des pataugeoires en libre-accès dans les parcs publics »

Rapport-préavis Nº 2019 / 57

Lausanne, le 19 décembre 2019

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Ce rapport-préavis dresse un état des lieux des différentes formes que peut prendre l'eau dans les espaces verts. Il propose de poursuivre l'exploitation des piscines de quartier, la mise aux normes des fontaines et la mise en œuvre de jeux d'eau dans les parcs. De nouveaux aménagements éphémères tels que la mise en place de jets d'eau et brumisateurs dans les parcs, de projets artistiques ou d'animations sur le thème de l'eau, sont également présentés.

Enfin, le rapport-préavis propose un projet de revalorisation du parc de Montbenon, notamment la construction d'une nouvelle fontaine ludique ainsi que des mesures de désimperméabilisation des sols.

2. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1.2 million pour financer des travaux de revalorisation et de sécurisation du parc de Montbenon.

Le présent rapport-préavis s'inscrit dans un programme de législature qui « met l'accent sur quelques thématiques fortes parmi lesquelles la qualité des espaces publics » avec une ambition de partage[1].

Il vient à la suite du rapport-préavis N° 2017/28 « L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics »[2]. Il répond en outre aux postulats de M. Mathieu Maillard et consorts « Pour un parc Montbenon accueillant, toute l'année, à toute heure et pour tous les âges » et au postulat de M. Romain Felli et consorts « Pour des pataugeoires en libre-accès dans les parcs publics », en proposant des aménagements allant dans le sens de ces deux postulats.

[1] Une ambition pour Lausanne, programme de législature 2016-2021, p. 5.
Au chapitre 4 « Partager », il est question notamment de « développer une politique d'aménagement qui combine des interventions rapides, légères et éphémères dans l'espace public avec des réflexions urbanistiques à plus long terme […] ». Une ambition pour Lausanne, programme de législature 2016-2021, p. 26.

[2] Rapport-préavis N° 2017/28 « Réponse au postulat de Mme Natacha Litzistorf et M. Valéry Beaud – L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics ».

3. Table des matières

1. Résumé ... 1
2. Objet du rapport-préavis ... 1
3. Table des matières ... 2
4. Préambule ... 3
5. L'eau à Lausanne, état des lieux ... 3
   5.1 Les rives du lac ... 3
   5.2 Les rivières ... 3
   5.3 Les étangs ... 3
   5.4 Les piscines ... 4
   5.5 Les fontaines ... 4
   5.6 Les fontaines à boire ... 4
6. Projets ... 4
   6.1 Les piscines ... 4
   6.2 Les fontaines ... 5
   6.3 Les jeux d'eau ... 5
   6.4 Aménagements éphémères ... 5
   6.4.1 Jets d'eau dans les parcs ... 5
   6.4.2 Brumisateurs dans les parcs ... 5
   6.4.3 Projet artistique ... 5
   6.4.4 Evénements et animations ... 5
   6.5 Les miroirs d'eau ... 6
7. Revalorisation du parc de Montbenon ... 6
   7.1 Bref historique du parc ... 6
   7.2 Le parc de Montbenon aujourd'hui ... 7
   7.3 Travaux projetés à Montbenon ... 7
   7.3.1 Fontaine – miroir d'eau ... 7
   7.3.2 Désimperméabilisation ... 9
   7.4 Eclairage ... 9
   7.5 Animations ... 10
8. Impact sur le développement durable ... 10
9. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap ... 10
10. Réponse au postulat de M. Mathieu Maillard et consorts « Pour un parc Montbenon accueillant, toute l'année, à toute heure et pour tous les âges » ... 10
    10.1 Rappel du postulat ... 10
    10.2 Réponse de la Municipalité ... 10
11. Réponse au postulat de M. Romain Felli et consorts « Pour des pataugeoires en libre-accès dans les parcs publics » ... 11
    11.1 Rappel du postulat ... 11
    11.2 Réponse de la Municipalité ... 11
12. Calendrier ... 11
13. Aspects financiers ... 11
    13.1 Coût des travaux ... 11
    13.2 Incidences sur le budget d'investissement ... 12
    13.3 Incidences sur le budget de fonctionnement ... 12
14. Conclusions ... 13

4. Préambule

Comme développé dans le rapport-préavis N° 2017/28 « L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics », la Municipalité souhaite développer une vision stratégique de l'usage de l'eau dans les espaces verts. Reconnaissant les rôles paysagers et récréatifs de l'eau en ville, la Municipalité entend lui donner plus de place encore, tout en gardant comme priorité la question de la sécurité des usager·ère·s.

Les formes que peuvent prendre les aménagements en lien avec l'eau sont nombreuses, tout comme les intérêts que cet élément présente (climatique, écologique, historique, paysager, pédagogique, etc.). Le présent rapport-préavis traite plus particulièrement de l'aspect ludique lié à l'eau dans les espaces verts. Il présente différents types d'aménagements possibles et les orientations que la Municipalité souhaite donner en la matière. L'ensemble des aménagements proposés contribueront à augmenter de manière significative l'offre en matière d'eau dans les parcs et son accessibilité par toutes et tous.

Il expose par ailleurs le projet de revalorisation du parc de Montbenon, qui a été développé en partie pour répondre à ces orientations et qui nécessite un financement propre.

5. L'eau à Lausanne, état des lieux

Façonnée par les cours d'eau et largement tournée vers le lac Léman, la ville de Lausanne est connectée à l'eau, dont les valeurs et bienfaits ne sont plus à attester. Au-delà des rives du lac et des cours d'eau naturels, l'eau est également présente en ville au travers des étangs, des piscines, des fontaines ou encore des jeux d'eau. Si les piscines et les jeux d'eau ont par définition des vocations de loisirs, les fontaines ont vu leur fonction évoluer, passant de vitales au Moyen Âge, puis de décoratives à récréatives, en particulier lorsqu'elles sont situées dans les parcs lausannois. Ces nouveaux usages nécessitent aujourd'hui une série d'adaptations.

5.1 Les rives du lac

Les rives du lac, notamment le parc du Bourget, sont parmi les espaces de détente les plus appréciés des Lausannoises et Lausannois. En accès libre, les plages n'y sont pas surveillées, à l'exception de la portion de plage correspondant à la piscine de Bellerive. La qualité de l'eau se voit régulièrement contrôlée. Le public est informé des résultats.

Deux zones de baignade gratuites ont été aménagées ou sont en cours de l'être. La première a été installée à la Jetée de la Compagnie et inaugurée le 4 juin 2019. La deuxième devrait voir le jour au printemps 2020 dans le Vieux Port d'Ouchy, à proximité du ponton de la Vierge.

5.2 Les rivières

Cinq rivières ou ruisseaux traversent Lausanne (à ciel ouvert ou canalisés) : le Flon, le Petit-Flon, la Louve, la Vuachère et la Chamberonne. Ils rythment le paysage lausannois, soulignant les vallons et les collines qui constituaient la ville médiévale. S'ils ne sont pas propices à la baignade, les rares secteurs conservés à ciel ouvert représentent des maillons essentiels du réseau écologique, permettant la survie d'espèces spécifiques.

5.3 Les étangs

Bien qu'ils ne soient pas tous classés en réserve naturelle, les trois étangs lausannois majeurs (de la Bressonne, de Peccau et du parc Bourget) servent de refuges à de nombreux oiseaux, batraciens ou libellules. Leurs rives constituent également des milieux humides intéressants pour la flore. Le lac de Sauvabelin nouvellement renaturé offrira le même accueil à la biodiversité. En outre, une centaine d'objets biologiques d'intérêt (OBI) liés au milieu aquatique ont été répertoriés et cartographiés. Il s'agit souvent de mouilles naturelles, de coteaux séchards, de stations phytosociologiques particulières ou encore de mares et de gouilles recréées artificiellement ces dernières années. Un suivi est effectué périodiquement par un biologiste qui élabore un programme d'entretien et de rénovation des sites.

5.4 Les piscines

Durant la période estivale, Lausanne compte sept piscines ouvertes et gérées par le Service des sports. Les piscines de Bellerive, de Montchoisi et de Mon-Repos sont payantes. Bellerive bénéficie d'une pataugeoire classique (max 40 cm) ainsi que d'une pataugeoire dite « sèche » (sans profondeur, équipée de jeux d'eau). Montchoisi ne dispose pas de pataugeoire. Mon-Repos est équipée d'une petite pataugeoire. Les piscines de Bellevaux, du Vieux-Moulin, de Boisy et de Montétan sont des piscines de quartier équipées de pataugeoires et dont l'entrée est gratuite.

5.5 Les fontaines

La ville compte environ 200 ouvrages ou aménagements dans les parcs et forêts lausannois.

A noter que certains bassins d'envergure, notamment les bassins placés dans les zones à forte vocation touristique, sont fréquemment utilisés comme espaces de jeux et de rafraîchissement. La baignade y est tolérée et le règlement général de police (RGP) ne contient aucune disposition à cet égard. A la différence des pataugeoires, leur profondeur ne doit pas dépasser 20 cm, conformément aux mesures de protection prescrites par le Bureau de prévention des accidents (BPA)[3]. Actuellement, une mise en conformité de tous les bassins est en cours.

5.6 Les fontaines à boire

La Ville gère 47 fontaines à boire réparties dans les espaces verts de la ville. La volonté est d'installer systématiquement ce type de point d'eau dans les projets d'aménagement.

6. Projets

Evoluer dans un environnement de qualité est bon pour la santé. Il ne s'agit évidemment pas du seul critère déterminant mais il doit être pris en compte. En effet, la qualité de l'air, de l'eau et des sols ainsi que la fraîcheur qu'apportent les arbres en été participent au bien-être de la population. Le fait que la problématique du changement climatique soit devenue une des principales préoccupations des Suissesses et des Suisses renforce l'urgence de préserver l'environnement. La Municipalité en est convaincue et sait qu'à son échelle, elle peut agir dans ce sens.

Dans son programme de législature 2016-2021, elle annonce sa volonté de préserver le patrimoine naturel et de porter un soin particulier à la gestion des espaces verts et publics[4]. Ceux-ci sont en effet une partie de la réponse qu'une Ville, à son échelle, peut apporter aux enjeux climatiques globaux : ils garantissent l'infiltration de l'eau, permettent aux arbres de se développer, luttent contre le réchauffement urbain et favorisent la biodiversité[5].

De manière générale, la pertinence d'intégrer des éléments ludiques en lien avec l'eau sera systématiquement évaluée lors de tous les projets de création ou de revalorisation d'espaces verts, tout en ayant le souci de ne pas gaspiller l'eau.

6.1 Les piscines

Très appréciées des familles, les piscines et pataugeoires publiques et de quartier nécessitent des frais d'entretien liés à la qualité de l'eau et à l'hygiène, ainsi que des frais de personnel car elles sont

[3] Voir la documentation technique 2.026 « Pièces et cours d'eau » disponible sur le site www.bfu.ch.
[4] « Veiller à un développement urbain attentif à la préservation du patrimoine naturel et architectural, ainsi qu'aux équilibres sociaux des quartiers. Dans le cas de densification du milieu bâti existant, porter un soin particulier à l'intégration architecturale des projets, à l'accompagnement des habitants et à la gestion des espaces verts et publics », Une ambition pour Lausanne, programme de législature 2016-2021, chapitre 1 « Développer ».
[5] « Encourager un entretien écologique de l'espace public et de l'espace privé. Conserver les espaces de pleine terre afin de garantir l'infiltration de l'eau, permettre aux arbres de se développer, lutter contre le réchauffement urbain et favoriser la biodiversité », Une ambition pour Lausanne, programme de législature 2016-2021, chapitre 2 « Pérenniser ».

surveillées[6]. Néanmoins, l'offre actuelle sera maintenue afin de garantir ces bains à disposition des quartiers.

6.2 Les fontaines

Suite à une analyse des fontaines, des mesures de sécurisation ont été mises en place (rehaussement du fond, rétrécissement de la bonde[7], escalier d'accès, par exemple). Ainsi, les principales fontaines utilisées aujourd'hui à des fins de baignade sont adaptées pour que cette pratique puisse se poursuivre sans danger.

6.3 Les jeux d'eau

Au vu des retours positifs de la population et des demandes reçues lors d'échanges avec les usager·ère·s, l'installation de jeux d'eau est une tendance qui va se poursuivre, comme à la promenade du Bois-de-Beaulieu. Une diversification de ces équipements sera recherchée selon les projets. Nécessitant moins d'entretien et devant répondre à moins de normes liées à la sécurité que les pataugeoires, ces jeux d'eau pourront agréablement les compenser.

6.4 Aménagements éphémères

En parallèle au développement des éléments « traditionnels » de jeux d'eau, il est proposé de tester diverses installations ludiques, simples, éphémères et amovibles.

6.4.1 Jets d'eau dans les parcs

Les jets utilisés pour l'arrosage des pelouses durant la période estivale seront activés occasionnellement, afin que petit·e·s et grand·e·s puissent en profiter. Il s'agira de tester cette proposition dans des espaces de grandes dimensions (parcs de Montbenon, de Milan, du Bourget, du Pré-des-Casernes, de Mon Repos ou des Plaines-du-Loup).

6.4.2 Brumisateurs dans les parcs

Pour amener de l'eau dans les espaces plus urbains, la brumisation permet de créer des ambiances rafraîchissantes et ajoute une plus-value ludique sans mouiller les passants. La question de l'hygiène liée à ce type d'installations a été étudiée et résolue. Dans un premier temps, il est prévu de mettre en place des aménagements tests peu coûteux, à pérenniser ou multiplier en cas de succès.

A ce titre, plusieurs espaces ont été identifiés, notamment la promenade Derrière-Bourg et la route de Bel-Air, qui serviront d'emplacements test.

6.4.3 Projet artistique

Afin de diversifier les approches, un mandat sera confié à une artiste, suite à un appel à projet, pour concevoir une installation ludique en lien avec l'eau au centre-ville, en vue d'une proposition d'aménagement plus complet dans les parcs.

6.4.4 Evénements et animations

Des réflexions seront menées de manière participative avec la population et les divers acteurs des quartiers (associations de quartier, écoles, etc.) pour développer des projets d'animation et des événements en lien avec l'eau (structures éphémères, sensibilisation, exposition thématique, etc.) dans les parcs.

[6] Le type de surveillance des piscines et pataugeoires est défini sur la base de l'analyse des risques propre à chaque bain. Les règlements des piscines et pataugeoires lausannoises rappellent en outre que les enfants de moins de huit ans restent sous la responsabilité de leurs parents.

[7] Ouverture à la partie basse d'un étang, d'un réservoir, d'une piscine ou encore d'un lavabo par où l'eau s'écoule quand on retire la pièce qui la bouche.

6.5 Les miroirs d'eau

Finalement, la Municipalité propose un projet emblématique avec la création du premier miroir d'eau de la Ville dans le parc de Montbenon. Ce projet est développé au chapitre 7.

7. Revalorisation du parc de Montbenon

7.1 Bref historique du parc

Dès le moment où les vignes qui y poussent sont arrachées, au XIVe siècle, Montbenon se met à revêtir un caractère public. Place de fête et d'exercice militaire, l'esplanade devient aussi une destination de balade. D'importants aménagements voient le jour au cours du XIXe siècle avec l'aménagement de la promenade et les plantations d'arbres en 1814, l'installation de réverbères à gaz en 1873 et la construction du Palais de justice entre 1881 et 1886. Le Casino est inauguré en 1909 et son jardin en 1949.

Extrait du Plan de la Ville de Lausanne de 1937

Photo de la promenade de Montbenon entre 1903 et 1920 (source : Musée historique de Lausanne)

Mais les plus grosses transformations remontent à la deuxième moitié du XXe siècle. Les serres de la Ville quittent le chemin de Mornex, au pied de Montbenon, pour la Bourdonnette en 1962. La colline devient alors un parking couvert sur plusieurs étages et son toit est ensuite aménagé en esplanade.

Le concours de projet est remporté en 1971 par le bureau Bischoff, mais ne sera pas réalisé tel quel. Par la suite, l'architecte Forteray est mandaté pour le projet de réalisation des aménagements que l'on connait aujourd'hui. Les derniers travaux prennent fin en 1984.

Vue aérienne de la construction du parking de Montbenon (auteur Albert Wügler, source : Musée historique de Lausanne)

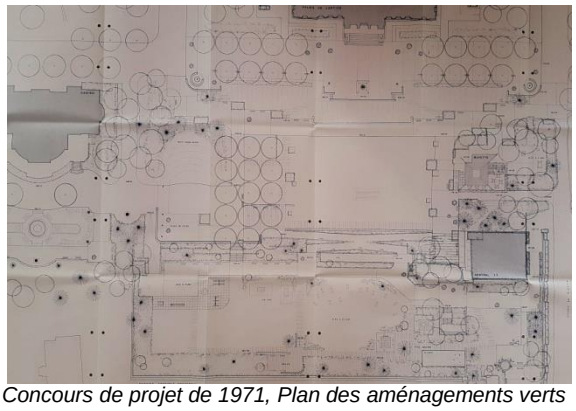

Concours de projet de 1971, Plan des aménagements verts du bureau Bischoff (source : Ville de Lausanne)

7.2 Le parc de Montbenon aujourd'hui

Ce lieu de rencontre multigénérationnel bénéficie d'une situation exceptionnelle au cœur de la ville. Le parc offre un panorama sur le lac et les Alpes rarement égalé à Lausanne et s'inscrit dans un environnement construit de grande qualité, notamment le Palais de justice et le Casino de Montbenon.

La popularité du parc est également due à la diversité des espaces qui le constituent (la grande pelouse, les gradins, l'amphithéâtre, le mail arboré, l'allée Ernest-Ansermet, le jardin de la chapelle Tell, le jardin du Casino, etc.).

Lieu de forte fréquentation pour les pauses de midi, les après-midis ensoleillés ou les chaudes soirées d'été, le site est également sollicité pour accueillir diverses manifestations.

Depuis les derniers gros travaux d'aménagement dans les années 1970 (par l'architecte Forteray), le parc a relativement peu changé. Diverses opérations visant à adapter l'entretien du parc ont également vu le jour, la dernière en date étant la mise en place d'un projet pilote de récolte des déchets consécutif au préavis N° 2015/32 « Qualité de vie dans les parcs lausannois », adopté par le Conseil communal le 6 octobre 2015.

7.3 Travaux projetés à Montbenon

Les propositions d'aménagement décrites aux chapitres suivants ont été pensées pour répondre à un double objectif de sécurisation et d'amélioration de la qualité d'usage du site pour toutes et tous.

Un soin particulier sera apporté à l'intégration des équipements prévus afin de préserver les qualités paysagères du site, le dégagement visuel et la vue sur les montagnes.

En matière d'usage, le projet offre une plus-value certaine et garantit la tenue des manifestations actuellement programmées sur le site, vu qu'il ne comporte pas de parties émergeantes ou saillantes.

7.3.1 Fontaine – miroir d'eau

Une évaluation sécuritaire de la fontaine de Montbenon a révélé que celle-ci ne répondait plus aux normes en vigueur (hauteur de chute trop importante, éléments saillants, eau non propice à la baignade). Ainsi, deux variantes de mise aux normes ont été développées :

1. la première variante consiste à adapter la fontaine existante en rehaussant le fond du bassin (diminution de la hauteur d'eau), en supprimant l'émergence qui peut être escaladée au centre de la fontaine, et en remplaçant les installations techniques (pompe et traitement de l'eau) ;
2. retenue par la Municipalité, la seconde variante propose de construire une nouvelle fontaine sous la forme d'un miroir d'eau, en lieu et place de la structure existante.

Le miroir d'eau projeté se veut un geste architectural fort à l'échelle du parc. Il sera constitué d'une grande surface plane intégrée dans la pente et délimitée par des murets sièges qui offriront des assises supplémentaires dans le parc. Il prendra place au sud de la grande pelouse et se calera sur les dimensions du Palais de Justice. De par son implantation et les reflets visibles à la surface de l'eau, ce « miroir » créera un dialogue entre les éléments construits du parc et le paysage environnant.

Photomontage du projet de miroir d'eau – vue aérienne

D'un point de vue constructif, le miroir d'eau sera constitué d'une surface de 600 m^2 en dalles de béton préfabriquées. Ce sont 260 m^2 de cette surface qui accueilleront une fine pellicule d'eau qui métamorphosera cette dalle de béton en un vaste miroir d'eau, scène de jeux pour petit·e·s et grand·e·s, lieu de flânerie rafraîchissante par temps chaud, les pieds dans l'eau. Des jets intégrés au dallage viendront animer l'espace par séquences et renforceront l'aspect ludique de l'aménagement. Des accès de plain-pied au miroir d'eau le rendront accessible à toutes et tous.

Les futures installations techniques (pompe, bassin tampon, filtre, traitement de l'eau, etc.) seront installées dans les locaux qui accueillent la machinerie de l'actuelle fontaine. Le miroir d'eau sera alimenté par l'eau du réseau et fonctionnera en circuit fermé. Stockée dans un grand réservoir, l'eau remonte à la surface à l'aide de pompes, remplit des buses puis déborde à travers les joints pour se répandre en fine couche sur la surface et offrir cet effet miroir. Périodiquement, quelques buses intégrées dans les dalles de béton génèrent une série de jets. A intervalles réguliers, un système d'électrovannes permet à l'eau de redescendre dans le réservoir pour filtration et traitement.

Le miroir ne sera pas en eau durant toute l'année. Ainsi, la surface plane en dur pourra accueillir divers types d'usage en dehors de la belle saison, voire être exploitée pour des manifestations tout au long de l'année.

A l'est de la future fontaine, une nouvelle place de jeux est prévue. Pensée de façon coordonnée, elle viendra compléter les usages ludiques du site.

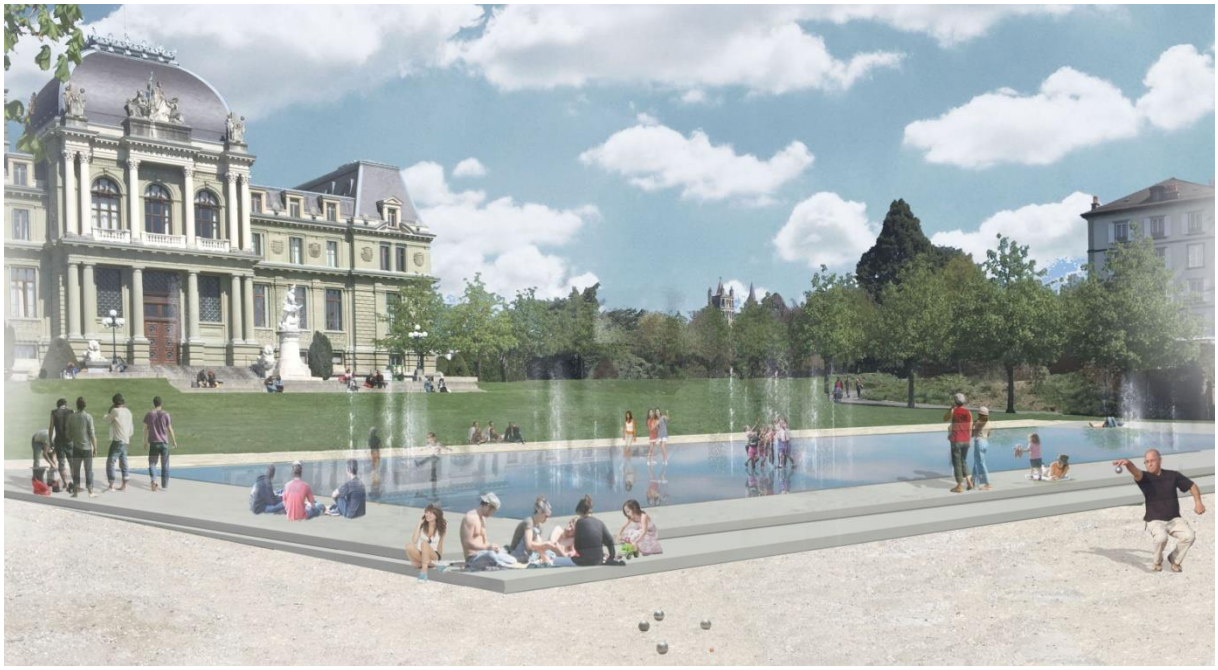

Photomontage du projet de miroir d'eau – vu du bas

Photomontage du projet de miroir d'eau – vu du haut

7.3.2 Désimperméabilisation

Dans une vision élargie du parc, une opportunité de réaménagement et de valorisation de la promenade Ernest-Ansermet a été identifiée. Une surface totale d'environ 1'000 m^2, pourra être désimperméabilisée. La continuité piétonne, y compris pour les personnes à mobilité réduite, ainsi que les accès aux bâtiments, seront assurés.

7.4 Eclairage

Pour répondre à des problématiques d'ordre sécuritaire datant de plusieurs années, la Municipalité a décidé en 2003 de remplacer les éclairages du parc constitués de bornes basses par des colonnes lumineuses avec lampes iodures métalliques. Ces dernières ont été rénovées et sont dorénavant équipées de modules LED appropriés. Les colonnes lumineuses ont par ailleurs été repeintes en 2017.

La rénovation récente de l'éclairage du parc de Montbenon devrait permettre d'y améliorer la sécurité et le confort. Une analyse de l'efficacité de ce nouveau système sera faite et adaptée s'il s'avère insatisfaisant.

7.5 Animations

Comme indiqué au chapitre 5.2, l'esplanade de Montbenon accueille un nombre important de manifestations, telles que le Festival de la Terre, deux festivals de food trucks, une scène ou une prestation de la Fête de la Musique, une partie de la Fête des écoles, le Festival Colombia Vive et un festival de musique africaine, sans compter d'autres événements moins connus.

L'installation d'un miroir d'eau tiendra compte de ces manifestations et permettra leur installation sans réduction de leur périmètre, quitte à couvrir temporairement le plan d'eau par un plancher. Le cas échant, le sol du plan d'eau lui-même pourra servir de socle à la pose des installations temporaires nécessaires à la manifestation.

Si la Municipalité entend maintenir à ce lieu sa vocation d'accueillir ponctuellement des manifestations, elle n'a pas l'intention d'y admettre de nouvelles structures commerciales, l'offre dans ce domaine étant suffisante pour répondre aux besoins du public, en particulier du fait de la présence de deux cafés-restaurants très proches (la Brasserie de Montbenon et le restaurant Myo Sushi Bar), appartenant à la Ville de Lausanne et dotés de belles terrasses. Comme prévu dans son programme de législature et conformément à une volonté constante exprimée ces dernières années, la Municipalité souhaite garder des espaces où le public, les familles et les enfants en particulier, ne sont pas l'objet de sollicitations commerciales et peuvent bénéficier d'une certaine tranquillité. Il n'est donc pas dans ses intentions d'admettre la privatisation de nouvelles zones à cet endroit ou à proximité du plan d'eau, ni d'y favoriser de nouvelles structures commerciales.

8. Impact sur le développement durable

D'un point de vue social, les aménagements proposés ainsi que le projet de revalorisation du parc de Montbenon contribueront ainsi à favoriser une cohésion et mixité sociale à travers la dimension ludique. La perméabilisation de certains pieds d'arbres et cheminements viendra compenser l'impact du projet de miroir d'eau qui, lui, va engendrer une imperméabilisation de sa surface.

9. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

L'ensemble des propositions développées dans le présent préavis ont été pensées dans un souci d'inclusion. Dans le cadre du projet de revalorisation du parc de Montbenon, la future fontaine sera accessible de plein pied. L'ensemble des revêtements ainsi que le mobilier mis en place seront adaptés aux personnes à mobilité réduite.

10. Réponse au postulat de M. Mathieu Maillard et consorts « Pour un parc Montbenon accueillant, toute l'année, à toute heure et pour tous les âges »

10.1 Rappel du postulat

Par leur postulat, déposé le 21 mars 2017 et renvoyé pour étude et rapport le 2 mai 2017, les postulants demandent à la Municipalité d'« étudie[r] la possibilité de mettre en place une collaboration régulière avec des privés afin d'animer la partie sud du parc de Montbenon ; étudie[r] la possibilité d'améliorer l'éclairage ; étudie[r] la possibilité de créer une place de jeu pour les enfants dans le parc de Montbenon ».

10.2 Réponse de la Municipalité

La réponse au postulat se trouve au chapitre 7.5 Animations. La Municipalité estime avoir répondu aux demandes des postulants.

11. Réponse au postulat de M. Romain Felli et consorts « Pour des pataugeoires en libre-accès dans les parcs publics »

11.1 Rappel du postulat

Par leur postulat, déposé le 1er novembre 2017 et renvoyé pour étude et rapport le 3 octobre 2017, les postulants demandent à la Municipalité d'« étudie[r] la possibilité d'introduire – peut-être sous forme d'essai dans un premier temps – des pataugeoires publiques, ouvertes en été, dans certains parcs de la ville ».

11.2 Réponse de la Municipalité

Pour des raisons liées à la sécurité et à l'entretien, il n'est pas prévu de mettre en place des pataugeoires en libre accès dans les parcs publics selon la demande du postulant M. Romain Felli et consorts. La Municipalité estime que le maintien de l'offre en piscines publiques et pataugeoires de quartier, ainsi que les propositions d'aménagement décrites aux points suivants, constituent des alternatives innovantes, pertinentes et sensées qui permettront à la population de bénéficier d'accès à l'eau diversifiés, ludiques et sécurisés.

Par les propositions décrites aux chapitres 6 et 7, la Municipalité estime avoir répondu aux demandes des postulants.

12. Calendrier

La période de réalisation du projet de revalorisation du parc de Montbenon est la suivante :

Travaux de revalorisation du parc de Montbenon	**Période de réalisation**
Mise à l'enquête	Printemps 2020
Début des travaux	Automne 2020
Fin des travaux	Printemps 2021

Quant à la mise en œuvre des différents projets mentionnés dans le rapport-préavis, la planification envisagée est la suivante :

Mise en œuvre des projets	**Période de réalisation**
Jets d'eau dans les parcs	Été 2020
Brumisateurs dans les espaces verts	Été 2020
Projet artistique dans les espaces verts	Été 2021

13. Aspects financiers

13.1 Coût des travaux

Le coût des travaux de revalorisation du parc de Montbenon, estimé à CHF 1'200'000.-, se détaille comme suit :

Travaux de revalorisation du parc de Montbenon	**Montants en CHF**
Démolition de la fontaine existante	50'000.-
Construction d'une nouvelle fontaine - Travaux de génie civil	550'000.-
Construction d'une nouvelle fontaine - Travaux de sanitaire	450'000.-
Réfection de revêtement – désimperméabilisation	150'000.-
Total des travaux TTC	**1'200'000.-**

13.2 Incidences sur le budget d'investissement

Les dépenses liées à ce projet sont inscrites au Plan des investissements 2020-2023 sous l'objet à voter « Réaménagement du parc de Montbenon » selon la planification suivante :

(en milliers de CHF)	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Dépenses d'investissements	900	300	0	0	0	1200
Recettes d'investissements	0	0	0	0	0	0
Total net	**900**	**300**	**0**	**0**	**0**	**1200**

13.3 Incidences sur le budget de fonctionnement

	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en milliers de CHF)						
Charges de personnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charge d'intérêts	14.9	14.9	14.9	14.9	14.9	74.5
Amortissement	120.0	120.0	120.0	120.0	120.0	600.0
Total charges suppl.	**134.9**	**134.9**	**134.9**	**134.9**	**134.9**	**674.5**
Diminution de charges	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Revenus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total net	**134.9**	**134.9**	**134.9**	**134.9**	**134.9**	**674.5**

Calculés sur la base d'un taux d'intérêts moyen de 2.25%, les intérêts théoriques moyens développés par le présent rapport-préavis s'élèvent à CHF 14'900.- par année, à compter de l'année 2021.

En fonction de la durée d'amortissement de dix ans, les charges d'amortissement annuelles s'élèvent à CHF 120'000.- et seront comptabilisées à partir de l'année 2021.

Quant au financement des différents projets mentionnés dans le présent rapport-préavis, ils seront supportés par le budget de fonctionnement du Service des parcs et domaines.

14. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2019 / 57 de la Municipalité, du 19 décembre 2019;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'200'000.- pour financer les travaux relatifs à la revalorisation du parc de Montbenon ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 par le budget du Service des parcs et domaines, rubrique n° 4510.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique n° 4510.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Mathieu Maillard et consorts « Pour un parc Montbenon accueillant, toute l'année, à toute heure et pour tous les âges » ;
5. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Romain Felli et consorts « Pour des pataugeoires en libre-accès dans les parcs publics ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter